



Société Française de Campanologie
41, av. de Charlebourg - 92250 LA GARENNE COLOMBES
Association déclarée selon la loi de 1901 - CCP PARIS 2.057.96 X

membre de la *Fédération Patrimoine-Environnement*

Le chargé d'inventaire campanaire¹

Mission, compétences et certification

Objectif et conditions d'exercice de l'activité

Le territoire français comporte plus de 43 000 clochers abritant globalement de 150 000 à 160 000 cloches. Au gré des guerres, des usures, des dégâts provoqués par les orages ou les incendies, mais aussi des initiatives prises en faveur de la restauration ou de l'extension de sonneries existantes, de la construction de nouveaux lieux de culte chrétiens ou de l'implantation de carillons... la population campanaire varie dans le temps et se renouvelle.

L'objectif d'un inventaire campanaire est de mieux connaître la cloche ou l'ensemble campanaire contenu dans un clocher en tant qu'élément appartenant au patrimoine culturel et culturel local et en tant qu'objet d'étude (historique, technique, statistique, etc.). Cela concerne toutes les cloches quelque soient leur taille et leur fonction, que leur usage soit civil (cloche d'horloge, cloche d'appel dans une école...), instrumental (cloche de carillon, de sculpture sonore) ou religieux (cloche de cathédrale, d'église paroissiale, de chapelle, de monastère...). La cloche peut être en fonction, hors service ou déposée. Elle peut être ancienne ou récente, isolée ou intégrée dans un ensemble relié à un dispositif de sonnerie, fixe ou mobile... L'activité concerne aussi les équipements (beffroi, joug, battant, ferrures, etc.) ainsi que l'observation des usages et des pratiques de sonnerie. A noter enfin que l'horlogerie d'édifice fait partie du champ d'intervention (notamment en ce qui concerne les horloges mécaniques et leurs accessoires : poids, balancier, poulie, cadran, etc.).

Il revient donc au chargé d'inventaire campanaire de faire ce travail d'observation *in situ* c'est-à-dire de repérer toutes ces cloches sur un territoire donné (une ville, un canton, un département...), de les décrire selon une approche méthodique (avec son environnement technique), de consigner l'observation faite et de partager les données recueillies. De ce fait, il peut aussi contribuer au travail de récolement des cloches répertoriées antérieurement.

L'activité d'inventaire, appelée aussi campanographie, peut s'effectuer de façon autonome mais il est nettement préférable qu'elle s'inscrive dans le cadre d'une mission ou d'un mandat donnée par une institution publique (le Service régional de l'Inventaire, le conseil général, la mairie, une instance locale chargée de la valorisation du patrimoine...) ou associative (la Société Française de Campanologie, par exemple). Ce doit être une activité coordonnée (pour éviter de refaire un travail déjà fait par un autre..., de déranger plusieurs fois les propriétaires et affectataires..., d'interférer avec la mission d'une instance de conservation) et... assurée (risque de dégradation, d'accident...). L'activité peut être menée dans un cadre rémunéré ou bénévolement.

¹ Pour connaître les différents métiers et fonctions-types de la filière campanaire, se reporter à la seconde partie du Référentiel des compétences publié par la SFC en mai 2013 (version 2 publiée en janvier 2014)

Cette activité d'inventaire comporte plusieurs phases :

- Une phase préparatoire à l'exploration du clocher : il s'agit dans un premier temps de repérer les différents édifices susceptibles d'abriter une cloche, puis de prendre contact avec les « autorités » (le propriétaire, souvent la commune et l'affectataire, souvent le curé) afin d'obtenir l'autorisation d'accéder au clocher, de disposer des clés et éventuellement d'avoir une aide matérielle (échelle) ;



- La phase de « terrain » : exploration proprement dite du clocher de bas en haut, repérage des accessoires délaissés (anciens jougs ou battants, anciens mécanismes de frappe, de transmission, d'horloge...), mensurations et descriptif de chaque cloche (iconographie, épigraphie, analyse musicale), descriptif de l'équipement de tintement et de mise en volée, de l'installation de suspension (beffroi, ferrures...), état des lieux, etc. (se reporter au guide méthodologique) ;
- Une phase éventuelle de recherche d'informations complémentaires (cloches antérieures disparues, contextualisation des noms ou de la dédicace figurant dans l'épigraphie relevée, vérification du nom du fondeur, interview « d'anciens » sur les pratiques de sonnerie ou sur les usages, etc.) ;
- Une phase de consignation et de diffusion : traitement des photos, vidéos ou empreintes prises, rédaction du rapport de visite ou/et d'une fiche campanographique détaillée, alimentation de bases de données spécialisées, diffusion au coup par coup du rapport ou de la fiche ou encore rédaction d'un ouvrage compilant les données recueillies sur un territoire donné, etc.

Compétences requises

Pour accomplir correctement le travail d'inventaire et le rendre exploitable par d'autres personnes pour divers types d'étude, le chargé d'inventaire campanaire ne peut se contenter de dénombrer les cloches présentes et de redescendre. Il doit procéder à un travail d'observation détaillée, de mesurage, de relevés précis. Il doit donc mobiliser toute une palette de savoirs et de savoir-faire (Cf profil de compétences page suivante)² qu'il partage en partie avec d'autres métiers ou fonctions-type :

Domaines 1, 2 et 3 (l'objet « cloche ») : connaître le vocabulaire spécialisé ; savoir lister et décrire les caractéristiques techniques d'un ensemble campanaire *in situ* et des équipements associés, y compris les accessoires déposés ;

Domaines 4 et 5 (architecture et sciences des matériaux) : connaître les différents types de clochers ; citer et définir les composantes architecturales en lien avec le domaine campanaire ainsi que les différents matériaux utilisés dans le contexte campanaire ;

Domaines 6 à 12 (installation technique) : identifier et caractériser les principales composantes d'un beffroi, les différents dispositifs de frappe, les composantes d'un système campanaire de volée y compris les composantes électromécaniques et les appareillages de commande, la typologie et les pièces constitutives d'une horloge mécanique monumentale ; repérer un dysfonctionnement ;

² Se reporter à la première partie de la version 2 (janvier 2014) du Référentiel des compétences en campanologie

Domaines 13 à 17 (acoustique, musicologie et ethnomusicologie, fonctions religieuses) : connaître les composantes de la musique et caractériser les différents instruments campanaires ; identifier les notes émises ; identifier les modes de sonnerie ; repérer les pratiques locales de sonneries et des usages spécifiques ; expliciter les composantes de la « sémantique campanaire » et les principaux « langages » des sonneries ; citer les composantes du cycle liturgique et les règles présidant à l'ordre des sonneries ;

Domaines 18 à 23 (aspects patrimoniaux) : citer et dénommer les composantes d'un décor, les types d'alphabets utilisés et les positionner dans le temps ; décrire ou identifier la symbolique des représentations ; connaître le vocabulaire lié à l'inventaire et à la protection ; positionner les acteurs ; savoir dresser un état des lieux d'un site campanaire ;

Domaines 24 (Droit civil et canonique) : pas de compétences spécifiques exigées autres que le statut public ou privé de l'édifice et des objets associés ;

Domaine 25 (milieu professionnel) : connaître les principales instances administratives et professionnelles de la filière campanaire ; décrire leur mission ; les positionner sur le plan territorial ;

Domaine 26 (management) : savoir évaluer l'étendue du projet (charge de travail, coûts induits...) ; savoir planifier les actions d'inventaire ; savoir rendre compte de l'avancement du projet ; savoir maîtriser la qualité des données collectées ;

Domaines 27 et 28 (production et gestion de l'information ; informatique) : identifier et connaître les lieux de ressources spécialisées et savoir mener une recherche documentaire ; maîtriser les fonctions bureautiques de base ; caractériser les différents supports et formats numériques ; savoir structurer un rapport de visite ; savoir alimenter une base de données spécialisée sur le campanaire ; identifier les éléments « significatifs » à photographier ou à filmer.

Domaine 29 (sécurité des biens et des personnes) : connaître et respecter les règles de sécurité au cours de l'accès au clocher et dans la chambre des cloches ; savoir se protéger contre les accidents (chute, choc, électrocution...) ; repérer les risques de dommages du fait d'une installation devenue dangereuse ;

Ces savoirs et savoir-faire peuvent être acquis via le suivi de sessions de formation, la lecture de publications spécialisées, le compagnonnage, et, naturellement, l'expérience de terrain.

Le futur chargé d'inventaire campanaire se reportera utilement aux textes méthodologiques publiés, tels que :

- **Guide méthodologique. Observation du mobilier des clochers/ methodological guide. A study of patrimonial bell tower.**/ Projet européen IDC-medici/Recite II.- Toulouse, IEAC Midi-Pyrénées, 2002.- 250 pages (disponible aussi sur CD-Rom).
- Chapitre « Les techniques d'inventaire » de l'ouvrage **Regards sur le paysage sonore : le patrimoine campanaire.**- Actes Sud, 2010.- pp. 80 à 120.

Il pourra aussi consulter auprès du Centre de ressources de la SFC un dossier documentaire et des exemples de rapports de visite ainsi que des ouvrages campanographiques en langue française ou étrangère.

Profil de compétences minimal d'un chargé d'inventaire campanaire³ :

Domaine de compétence	Niveau des connaissances			
	Sans	A	B	C
1 : L'objet cloche et son environnement technique			X	
2 : Clarines, sonnailles et grelots		X		
3 : Clochettes à manche		X		
4 : Architecture ; techniques de construction		X		
5 : Science des matériaux		X		
6 : Techniques de fonderie, de soudage et de forgeage		X		
7 : Mécanique		X		
8 : Techniques horlogères et de marquage du temps		X		
9 : Menuiserie et charpenterie		X		
10 : Electricité ; électrotechnique ; électromécanique		X		
11 : Electronique ; dispositifs de commande ou de régulation	-			
12 : Techniques de protection contre la foudre	-			
13 : Acoustique ; techniques du son	-			
14 : Musique et musicologie		X		
15 : Sciences et techniques de la communication sonore			X	
16 : Ethnographie et ethnomusicologie		X		
17 : Fonction religieuse de la cloche		X		
18 : Archéologie et histoire campanaire	-			
19 : Art et techniques graphiques et iconiques			X	
20 : Ecologie & sciences environnementales	-			
21 : Patrimoine culturel			X	
22 : Diagnostic ; audit des installations	-			
23 : Animation campanaire ; action culturelle	-			
24 : Droit civil et canonique	-			
25 : Milieu professionnel et administratif		X		
26 : Management des personnes, des finances et des projets		X		
27 : Production, gestion et diffusion de l'information		X		
28 : Techniques informatiques		X		
29 : Sécurité des biens et des personnes		X		

³ Profil basé sur la version 2 (janvier 2014) du Référentiel de compétences en campanologie publié par la SFC

<p style="text-align: center;">Contenu-type d'un programme de formation pour de futurs chargés d'inventaire campanaire</p>
--

- a) Exposé introductif ;
- b) Objectifs et buts d'un inventaire campanaire ;
- c) Mandatement par la SFC en lien éventuel avec les services régionaux de l'Inventaire ;
- d) Typologie des différents clochers et des différents modes de sonnerie ; vocabulaire campanaire ;
- e) Préparation : repérage et choix du site ; contacts à prendre ; gestion du suivi ;
- f) Précautions à prendre ; équipement ; matériel et support de collecte des données ;
- g) Inventaire proprement-dit :
 - Mensurations de la cloche, prise des différentes mesures ;
 - Inscriptions de la cloche (épigraphie) : (différents caractères : onciales, gothiques, romains) ; abréviations ; décors de la cloche : (iconographie) : (blasons, effigies, frises, filets, cartouches, etc) ; techniques de frottis, moulages, etc. ;
 - Analyse musicale : relevé de la note au coup et de l'indice d'octave ; durée de résonance, etc. ;
 - Accessoires de la cloche : joug, paliers, ferrures, bélière, baudrier, battant, roue de sonnerie ou bras de tirage, corde, moteur de mise à la volée, moteur de tintement, etc ;
 - Beffroi (bois ou métal) ;
 - Mécanisme d'horloge (en service ou déposé) et accessoires (poids, balancier, tringlerie, marteau extérieur, etc.) ;
 - Rapport photographique (vue générale et détails) ;
 - Travail de repérage d'éléments particuliers dans le clocher ainsi que des dysfonctionnements évidents (par exemple : usure à la frappe, mauvaise position d'un marteau de tintement, etc.).
- h) Exploitation complémentaire à partir des archives : étude sur les personnages cités dans l'inscription (généalogie, héraldique, histoire locale) ; étude sur le patrimoine campanaire existant avant la Révolution ; étude sur le(s) fondeur(s) ;
- i) Etude sur les pratiques locales (façon de sonner, carillonnage, etc.) ;
- j) Exploitation de la collecte des données : rédaction du rapport de visite ; alimentation de la base de donnée RECIF et d'autres bases spécialisées ; diffusion éventuelle ;
- k) Aspect financier de l'activité d'inventaire ;
- l) Présentation de la procédure de certification des compétences.

Evaluation des compétences

pouvant donner lieu à la délivrance d'un certificat de compétence par la SFC

Les compétences d'un chargé d'inventaire campanaire, telles qu'elles sont spécifiées dans le présent document, pourront être attestées par un jury, soit à la suite d'une session de formation (compétences nouvellement acquises) soit dans le cadre d'une « validation des acquis de l'expérience ». Dans les deux cas, le candidat à la certification doit soumettre au jury un dossier de candidature (voir ci-après le formulaire à remplir et les pièces à joindre) via le secrétariat de la SFC.

Il est procédé à une pré-évaluation, notamment pour vérifier la complétude du dossier ou sa recevabilité.

Le candidat doit ensuite subir une épreuve pratique suivie d'un entretien oral, examen qui se déroule selon le schéma suivant :

- Le matin, visite d'un clocher en présence d'au moins un membre du jury qui précisera au candidat des points-clés à étudier et observera la démarche du candidat (environ 1 heure) ;
- rédaction par le candidat d'un rapport de visite centré notamment sur les point-clés indiqués (rapport remis en fin de matinée aux membres du jury) ;
- L'après-midi, entretien oral avec le jury (1 heure à 1 heure et demi) ; le questionnement du jury peut porter sur :
 - o des points examinés au cours de la visite du clocher le matin ;
 - o des points figurant dans le dossier de candidature et dans les rapports annexés ;
 - o des points figurant dans le référentiel des compétences en campanologie.

Le jury est composé de trois personnes : deux spécialistes reconnus dans le domaine campanaire (choisis par la SFC parmi les experts campanaires, les chargés d'inventaire campanaire déjà certifiés, les professionnels...) et un conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA ou CDAOA) ; La présence du secrétariat de la SFC est admise mais celui-ci ne peut intervenir dans la décision.

La décision du jury d'attribuer ou non le certificat de compétence est prise après la délibération qui suit l'entretien oral. Elle peut être assortie de conseils ou de recommandations pour améliorer, le cas échéant, la pratique du candidat ou l'aider à progresser.

La décision du jury est souveraine. Toutefois, en cas de décision négative, une nouvelle demande de certification peut être déposée un an après si les compétences du candidat ont évolué au cours de cette période.

Le choix du clocher pour l'épreuve pratique est déterminé par le jury (éventuellement en concertation avec les candidats compte tenu de leur lieu de résidence, du nombre de candidats à évaluer, des coûts induits...).

Le calendrier de l'épreuve pratique (visite du clocher suivie de l'entretien oral) est déterminé par le secrétariat de la SFC en fonction de la disponibilité des membres du jury et des autorisations administratives d'accès au clocher.

Le jury se réserve le droit de ne pas convoquer le candidat à l'épreuve pratique si le dossier de candidature s'avère incomplet ou non conforme aux exigences de compétences attendues.

Une participation aux frais d'organisation de l'épreuve pratique est demandée au candidat quelle que soit la décision rendue par le jury (paiement à joindre au dossier⁴).

⁴ Se renseigner auprès du secrétariat de la SFC pour le tarif en vigueur

Chargé d'inventaire campanaire

Formulaire de candidature à la certification des compétences

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse électronique : Tél. fixe : Tél. mobile :

. Lettre de motivation (pourquoi présentez-vous votre candidature à la certification des compétences de chargé d'inventaire campanaire ?) :

(environ 1 page à mettre en pièce jointe)

. Formation suivie non campanaire mais contribuant à vos compétences en campanologie (diplôme en musicologie, par exemple) :

Formation suivie spécialisée dans le champ de la campanologie (préciser : dates/durée, lieu, organisateur ou/et formateur) :

Publication(s) dans le domaine campanaire :

Expérience en matière d'inventaire campanaire :

(lister les édifices que vous avez visités et ayant fait l'objet d'un rapport d'inventaire de votre part ; joindre au dossier au moins 5 rapports complets accompagnés de photos des ensembles campanaires correspondants, dont au moins un rapport incluant l'inventaire d'une cloche antérieure à la Révolution)

Engagement :

Je, soussigné, atteste que les inventaires décrits dans les rapports joints ont bien été réalisés par moi seul et reconnait que le certificat de compétence de « chargé d'inventaire campanaire », s'il m'est accordé, ne m'autorise pas à utiliser d'autres appellations (telles que campanologue ou expert campanaire) si elles ne sont pas attestées par ailleurs.

Fait à..... le.....

Signature du candidat :

Pièce à joindre au présent formulaire :

- lettre de motivation ;
- votre profil de compétence (copier et remplir la « fiche d'enregistrement » vierge figurant dans la dernière édition du référentiel des compétences en campanologie) ;
- Les rapports d'inventaire campanaires réalisés par vos soins (version papier ou version numérique sur CD-Rom ou DVD) ;
- Chèque (contribution aux frais engagés par la SFC ; à envoyer une fois la recevabilité confirmée par le secrétariat).